



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2012

La séance est ouverte à 20h.35, par M. Jean-Pierre GAILLARD, président, qui a le plaisir de revoir Mme Céline MARECHAL parmi nous et lui souhaite la bienvenue.

M. JEMMELY souhaite également la bienvenue à Mme MARECHAL et, au nom du Conseil municipal a le plaisir de lui offrir un bouquet de fleurs pour fêter cet heureux événement, sous les applaudissements des conseillers municipaux.

Mme MARECHAL remercie tout le monde. Son petit garçon sera fêté à la fin de la séance avec du champagne.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN, Gloria ROSENBERG et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2012 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Projet de délibération relative à l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit du bâtiment de la voirie à Athenaz ;
- 5) Propositions de motions et résolutions ;
- 6) Rapports des commissions ;
- 7) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 8) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- M. GAILLARD écrira au président du Grand Conseil pour lui proposer la date du 12 juin pour une visite au Conseil municipal.
- Délibération relative à l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit de la voirie : acceptée à l'unanimité, avec modifications, selon le point 4.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2012

M. FLECK : groupe ad hoc gravière, les membres de l'Exécutif se joignent bien entendu à ce groupe.

Mme HALDEMANN, page 5, point 3.10 : il est fait mention du Cercle des Jeunes et Mme HALDEMANN parlerait plutôt du GIAPP.

Mme CERUTTI, page 8, commission civisme, 3^{ème} paragraphe : la rédaction de l'article sur la présentation des tâches de conseiller municipal – ajouter - ne remportait guère l'unanimité.

M. BUBLOZ, point 8.12 : il aimerait que les informations au sujet de la poste soient reprises dans les différents supports écrits édités par la commune.

Les conseillers n'ayant plus de remarques à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Commission du bureau du Conseil municipal

2.1 M. GAILLARD remercie M. JUNGO de l'avoir remplacé lors de la dernière séance du bureau du Conseil municipal.

2.2 Courriel de M. GOY concernant la visite du président du Grand Conseil : M. GAILLARD n'a pas reçu beaucoup de réactions. Dès lors, il propose d'écrire au président du Grand Conseil et de l'inviter à la séance du 12.06.

Il communiquera la réponse aux conseillers dès que possible.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 M. JEMMELY souhaite la bienvenue à Mme Irène CARTIER-HUGON, secrétaire à 100 % chez nous depuis le 1^{er} mars.

Mme CARTIER habite Chancy. Elle a été choisie parmi les 130 personnes qui ont postulé, d'où un choix très difficile. Après étude minutieuse des dossiers, 5 personnes ont été retenues. Après les avoir reçus individuellement, 2 restaient, dont la fille de M. JEMMELY, ce qui posait un réel problème. L'Exécutif et le secrétaire général ont donc retravaillé sur les dossiers pour en retirer à nouveau 2 et le choix final s'est porté sur Mme CARTIER.

3.2 Recours contre les lois sur les gravières

Ce recours a été accepté et il est maintenant dans les mains du Tribunal fédéral.

Une conférence de presse avec la Tribune de Genève et les cinq maires de la Champagne se tiendra à Avusy, ce jeudi.

3.3 Sablière du Cannelet SA – site de Forestal

Font partie du groupe de travail ad hoc : M. Olivier GOY pour l'Entente, M. Claude-André MEYER pour les Indépendants et M. Christian ETIENNE pour l'Ouverture.

M. JEMMELY informe qu'apparemment, un groupe de travail a également été constitué au Grand Conseil, doté d'une motion impérative par la commission de l'environnement à l'égard du gouvernement pour que ce groupe de travail fasse une proposition.

Un délai de 6 mois a été fixé pour que ce groupe y réponde, ce qui veut dire que des choix devraient être proposés d'ici cet été.

Mme ROSENBERG ajoute que la motion déposée par un groupe de députés découle de la pétition déposée par le Conseil municipal.

3.4 Terrains Portier

Nous avons demandé deux offres pour des études de faisabilité.

Les variantes seront proposées à l'occasion de la séance du Conseil municipal du mois de juin 2012.

3.5 Gaz de schiste

M. JUNGO a approché M. le Maire au sujet d'un projet d'extraction de gaz de schiste dans la région frontalière.

A ce propos, M. JEMMELY voit ses collègues de la Champagne ce vendredi pour une réaction commune à cette possibilité de forage en France voisine, sous forme de lettre. Bien que nous soyons en Suisse, notre commune, comme toutes les autres communes frontalières, est concernée par ce projet, notamment à cause des risques de pollution des nappes phréatiques du Genevois-

M. JUNGO attire l'attention sur le fait que des permis d'exploration ont été délivrés récemment en Suisse, dans le canton de Vaud. Il faut que nous nous mobilisions, car c'est vraiment du concret.

M. GOY demande si ce projet est soumis aux études d'impact sur l'environnement ?

M. JEMMELY : oui.

M. GOY : si tel est le cas et que les études sont positives, ça va être difficile d'aller contre !

M. JEMMELY : exception faite que si la nappe phréatique est en danger, le canton doit se prononcer.

3.6 Problèmes des week-ends

Suite à une énième annulation de rendez-vous, nous avons écrit un courrier assez virulent où nous proposons deux dates pour un rendez-vous, chez nous, faute de quoi nous nous verrions dans l'obligation d'en référer à des instances plus hautes. Miracle, le rendez-vous est fixé.

3.7 Manège d'Avusy

Pour ce cas, un courrier a également été envoyé au DCTI pour savoir ce qu'il en est, puisque le Conseil municipal s'est prononcé clairement contre le déclassement de ces terrains en zone sportive et que bon nombre d'installations construites sans autorisation et faisant l'objet d'un avis de démolition pour échéances octobre 2011, sont toujours là.

3.8 Carrefour d'Athenaz

Toujours pour faire suite à une décision du Conseil municipal, une lettre a été envoyée à la DGM pour une demande ferme et définitive du marquage des 3 stops.

3.9 Conseil d'établissement scolaire

M. FLECK rappelle aux conseillers qui ne le sauraient encore pas, que le groupe scolaire de la commune d'Avusy fait partie d'un conseil d'établissement regroupant Avusy, Laconnex, Lully et Soral.

Après maints changements dans l'organisation, nous avons clairement signifié aux représentants de l'instruction publique cantonale que nous en avons assez. Nous constatons que nous avons été écoutés, mais pas entendus, car tout va encore changer, en vue de constituer durablement un groupement plus homogène en terme de nombre d'élèves et nous serons prochainement liés à Avully et Chancy, sous la direction de M. TIECHE.

Etait aussi à l'ordre du jour de ce conseil d'établissement, la question du parascolaire, suite aux problèmes que nous avons rencontrés dans notre commune (des enfants indisciplinés avaient échappé à la surveillance des animatrices).

La responsable du GIAPP et la responsable de la structure Laconnex / Soral ont été convoquées. La responsable du GIAPP est soucieuse que ce genre de problèmes ne se reproduise plus. Une réunion sera organisée avec l'ensemble des intervenants en soulignant que le GIAPP manque cruellement d'effectif, sans compter que les changements incessants peuvent poser certains problèmes.

3.10 Parlement des Jeunes de Genève

A l'occasion de la soirée citoyenne de la Ville de Genève (pour notre commune les promotions civiques) le parlement des Jeunes est venu se présenter. Il s'agit d'une mise en place d'un parlement cantonal, sur la base de participants qui ont déjà une expérience dans les communes.

Suite à cette présentation, nous avons reçu une lettre des responsables du parlement cantonal, qui souhaitent rencontrer des délégués politiques de notre commune, afin d'engager un ou plusieurs projets utiles et mobilisateurs.

M. FLECK informe que ces jeunes seront reçus, pourquoi pas à l'occasion d'une commission sociale.

Enfin, il faut savoir que leur action n'a pas de but politique, mais uniquement d'essayer de mettre sur pied des activités qui peuvent être utiles à la collectivité.

3.11 ACG

Lors de la dernière assemblée, une question relative au scrutin du 14 octobre sur la nouvelle Constitution s'est posée, à savoir : comment les communes pourraient se déterminer par rapport au projet ?

Il a été précisé qu'il est totalement interdit aux communes de donner des recommandations, mais il est possible aux conseillers municipaux de s'exprimer par voie de résolution.

3.12 M. GARDI : certains dossiers stagnes.....Vive l'hiver !!!

4. **Projet de délibération relative à l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit du bâtiment de la voirie à Athenaz**

M. JEMMELY précise que la Surveillance des communes, ainsi que notre fiduciaire nous ont conseillé d'inscrire cette dépense dans le patrimoine administratif, décision sur laquelle la commission des finances a demandé des explications.

Après renseignement pris auprès de la Surveillance des communes, cette dépense doit figurer dans le patrimoine administratif, car il s'agit d'un objet d'intérêt public posé sur des bâtiments communaux et que cette installation n'est pas prévue pour la revente. De plus, l'idée première était de faire un geste pour l'environnement et voire, revendre la production d'énergie.

Il faut encore savoir que les communes qui ont également équipé leurs bâtiments communaux d'une centrale photovoltaïque ont également dû inscrire cette dépense dans le patrimoine administratif.

Une dépense peut être inscrite dans le patrimoine financier pour autant que l'objet prenne de la valeur après des années.

Enfin, le budget de fonctionnement ne permet pas d'amortissement.

M. BONAITI demande si nous devons décider tout de suite dans quoi nous voulons inscrire cette dépense ?

M. JEMMELY : oui, car il s'agit du point 5 dudit projet de délibération.

M. ETIENNE aurait tendance à proposer que ce montant figure sur le patrimoine financier et cette décision pourrait se justifier par le fait que l'installation prospérerait par un rendement de 4 % par an.

M. BUBLOZ est d'avis de voter cette délibération, sans spécifier la manière de comptabiliser cette somme. Cette décision pourra être prise lors de la prochaine séance.

M. GANGLOFF : il est impératif d'indiquer la manière de financer cette dépense ce soir, car la question se pose ensuite sur la possibilité de l'amortissement.

M. BONAITI n'est personnellement pas pour l'amortissement, car il nous bloque pour 25 ans. Il est d'avis de le passer en investissement direct. Cela signifie qu'il faudrait, dans un premier temps, voter un budget ad hoc, pour être cohérent avec le budget.

Dans le pire des cas, si les entrées ne correspondent pas aux prévisions, nous aurons notre capital sur la fortune diminué sur une année et c'est tout !

M. ETIENNE ne voit pas l'intérêt de le passer en charge direct. Nous avons par contre un patrimoine financier constitué de tous les excédents, qui gonfle chaque année et qui finalement ne sert à rien. Il pourrait, en l'occurrence, très bien servir pour ce cas précis.

M. BUBLOZ tient à rappeler que cette année il existe déjà un réel problème au niveau du budget et que la dépense dont on parle se monte à Fr. 95'000,--.

M. GARDI dit qu'il est vrai qu'il faut que nous fassions attention ces prochaines années. Il est vrai que les Fr. 95'000,-- représentent une charge, qui est pratiquement neutre si nous procédons à des amortissements.

Personnellement, il n'est pas pour utiliser le patrimoine financier, car cela pourrait nous grever pour un futur achat.

M. le Maire : la question est de savoir si les conseillers souhaitent inscrire cette dépense au patrimoine financier ou au patrimoine administratif ?

M. BUBLOZ pense qu'il faut amortir et qu'il est préférable de mettre cette dépense dans le patrimoine financier, pour séparer ça des charges courantes.

M. ETIENNE dit qu'il est indispensable d'amortir, car l'installation vieillit et s'use.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. GAILLARD demande qui est pour inscrire cette dépense dans le patrimoine administratif ?

2 personnes.

Qui est pour inscrire cette dépense dans le patrimoine financier ?

9 personnes.

M. ETIENNE : il faudrait également préciser le montant.

M. JEMMELY : le montant qui figure dans la délibération concerne le montant de la variante intermédiaire. Dans cette variante est prévu l'entretien, par la maison SUNPOWER. Est-il vraiment nécessaire ? La commune de Chancy qui a également une installation de SUNPOWER n'a pas pris cet entretien qui consiste en des relevés mensuels, qui sont de toutes manières effectués par les SIG. Cela représente une économie d'environ Fr. 1'500,-- par mois et diminue encore les coûts.

Les conseillers n'ayant plus de questions, M. GAILLARD lit le projet de délibération, et c'est à l'unanimité, que le Conseil municipal

D E C I D E

1. De procéder à l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit du bâtiment de la voirie à Athenaz.
2. D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit d'engagement de CHF 95'000.-.
3. De financer cette dépense par les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
5. D'amortir cette dépense au moyen de vingt annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 95.330 « amortissements du patrimoine financier », dès l'année 2013.

Pour terminer, M. JEMMELY rappelle que la commission aménagement et travaux doit encore se déterminer sur la variante 1 ou 2 rapidement, car après signature du contrat avec les SIG, nous avons un délai de six mois pour réaliser la centrale et bénéficier de l'ancien tarif pour les kWh.

Afin d'avancer au plus vite, le Conseil municipal est d'accord de suivre la décision qu'aura prise la commission aménagement et travaux.

5. Propositions de motions et résolutions

Rien à signaler.

6. Rapport des commissions

6.1 Commission finances

Lors de cette commission, les membres ont demandé à l'Exécutif d'avoir :

- un état des lieux sur les dépenses de l'année en cours et la répartition des dépenses par thèmes.
- la liste des immeubles, terrains, forêts, ainsi que l'estimation de chacun de ces éléments du patrimoine financier.

6.1 Commission sociale

- Les différentes tâches ont été réparties.
- Organisation de la soirée destinée aux jeunes de 11 à 15 ans : le 22.05 dans la biblio-ludothèque au CCA.

6.3 Commission environnement

- Relevés des consommations diverses : manquent les données concernant les pellets, le mazout, ainsi que certain bâtiment comme la laiterie.
- Action pour les citoyens : la discussion est en cours sur le plan d'action à présenter au Conseil municipal.
- Biodiversité : Charte des jardins : un article paraîtra dans le prochain bulletin communal. La liste des plantes indigènes sera également mise à disposition à la mairie pour les habitants.

6.4 Commission économie

Brochure Avusy Pratique en cours. M. BRUDERLIN rappelle que les textes sont à envoyer à Mme ROSENBERG.

6.5 Commission aménagement

- Cheminement piétons/vélos de Sézegnin à Athenaz : en cours, une proposition sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

- Plan containers-terrier : difficile. Prévoir une convention pour les privés, un système de nettoyage, etc. (se renseigner auprès d'autres communes).
- Transmission de l'e-mail de M. JEMMELY sur les panneaux photovoltaïque : les membres en prendront connaissance et une décision sera prise lors de la prochaine réunion des commissions et sera transmise directement transmise à l'Exécutif.

M. FLECK aimerait venir sur le sujet de la sécurité dans les communes et met en avant les articles paru dernièrement dans la presse, de certaines communes, petites ou grandes, qui appellent « au secours » l'échelon supérieur vu le nombre de délits en constante augmentation et essaient de mettre sur pied une surveillance mutuelle des quartiers de villas.

Tout ça pour dire que les possibilités d'intervention de la police sont limitées et l'augmentation des craintes se dessinent. S'agissant de Chancy, la douane de Chancy 2, direction Valleiry, est censée être fermée par une barrière entre 22h. et 6h. Faute de moyens, la barrière n'est plus fermée, mais le passage n'est pour autant pas autorisé entre ces heures (au même titre qu'à Sézegnin).

Chancy a demandé à la police de faire des contrôles, à suivre...

7. Fixation des dates de commissions

- Lundi 19.03.12 à 18h.00 commission aménagement salle des commissions
- Mardi 20.03.12 à 18h.30 commission sociale salle des commissions
- Mardi 20.03.12 à 20h.30 commission environnement salle des commissions
- Mardi 27.03.12 à 20h.30 commission économie salle des commissions
- Lundi 16.04.12 à 19h.30 commission finances salle des commissions

8. Questions et divers

- 8.1 M. BONAÏTI : où en est le projet du giratoire route de Chancy/route de Passeiry ?
M. GARDI : il fait partie du plan quadriennal cantonal.
- 8.2 M. BONAÏTI demande si les personnes à qui seront décernés les mérites avusiens ont été personnellement invitées ?
M. JEMMELY : oui.
- 8.3 M. BONAÏTI aimerait savoir ce qu'il en est du manque de personnel aux P'tites Assiettes ? Une solution a pu-t-elle être trouvée ?
M. JEMMELY : il n'y a rien de plus que depuis qu'il a abordé le sujet en séance du Conseil municipal. Tout va bien pour l'instant, bien qu'il ne reste plus que deux bénévoles !
- 8.4 M. GOY informe que la Course du Coteau aura lieu cette année le 21 avril prochain. Une manche spécial conseillers municipaux de 4 km est prévue. Des conseillers sont-ils intéressés ?
Mme Céline MARECHAL, MM. Marc BRÜDERLIN et M. Olivier GOY..... pour l'instant.
- 8.5 M. GOY demande si pour la fête de la musique des groupes ont déjà été prévus, car il a été approché par M. FILOGRANA qui a joué l'année passée et si la commune voulait qu'il joue à nouveau cette année, il faudrait le contacter assez rapidement.
M. JEMMELY en prend bonne note.
- 8.6 Mme Céline MARECHAL informe qu'elle s'est mariée avant la naissance de son petit garçon. Son nom est maintenant : VENDEIRA.
- 8.7 M. BUBLOZ : qu'en est-il de l'ancienne Poste ?
M. JEMMELY : ce local sera loué à une dame qui fait de la céramique et poterie et qui aimerait donner des cours aux adultes et aux enfants. Elle prévoit également d'organiser des démonstrations pour les enfants de l'école.

M. BUBLOZ demande si une information est prévue dans le bulletin d'information communal et si un aménagement spécial des locaux et extérieur est prévu ?

M. JEMMELY : une information paraîtra dans le bulletin communal. Pour l'instant, aucun aménagement particulier n'est envisagé pour cet endroit, par contre, des places de parking sont indispensables.

Mme CERUTTI pense qu'il faudrait profiter de cette réflexion pour remettre en valeur la fontaine d'Athenaz.

8.8 Mme VENDEIRA : qu'en est-il du sondage pour la crèche ?

M. JEMMELY : nous avons reçu qu'une seule demande, celle de Mme VENDEIRA, mais nous ne sommes pas allés plus loin pour l'instant.

8.9 Mme ROSENBERG demande quand vont être installés les candélabres de la mairie ?

M. JEMMELY : nous attendons sur les SIG qui ont des petits soucis.

M. GAILLARD : les travaux seront exécutés demain.

M. GARDI : la lumière n'est pas une science exacte !!!

A ce propos, M. ETIENNE a reçu le rapport sur la consommation des candélabres. Le modèle installé au chemin des Quoattes est celui qui consomme le plus. Attention pour les prochains.

M. GARDI rappelle qu'à l'époque, nous avons opté pour le changement des ampoules du blanc au jaune, car selon une étude, nous réalisons une économie d'énergie. Nous pourrions encore jouer sur la puissance des ampoules, mais après il s'agit d'une question de sécurité.

M. ETIENNE précise qu'il existe des candélabres de 45w. et ceux du chemin des Quoattes sont des 70w. Toutefois, leur remplacement ne serait pas rentable. A y penser pour les prochains.

8.10 M. FLECK rappelle que le repas organisé au bénéfice du CARE aura lieu le 24 mars prochain. Selon l'e-mail, merci de transmettre les éventuels changements à M. FLECK.

Le repas de soutien pour le Burkina Faso aura également lieu le 24 mars, le soir.

8.11 M. FLECK : lors de la précédente législature, le Conseil municipal invitait la population à venir poser ses questions deux fois par année, avant la séance.

Les conseillers sont-ils toujours partants pour au moins une fois par année ? Oui.

M. GAILLARD : une date sera définie lors d'une prochaine réunion du bureau du Conseil municipal.

8.12 M. JEMMELY : le Bibliodul nous invite pour une visite de ses locaux le vendredi 23 mars à partir de 18h.

Une dizaine de personnes sont intéressées.

8.13 M. JEMMELY : les samedis de ski sont terminés et ont connu une très faible affluence cette année. Cela est peut-être dû à la nouvelle façon de s'inscrire, quoique les communes de Chancy et Avully ont carrément annulés leurs sorties, faute de participants. Est-ce dû à un manque d'argent général ?

8.14 Au sujet du chauffage solaire, M. ETIENNE a rédigé un article suite à une analyse d'un bâtiment dans le canton de Vaud, article qu'il aimerait proposer dans un prochain bulletin communal, pour autant que les conseillers ni voient pas d'objection. Il ne s'agit pas d'un article trop compliqué à comprendre et pense que cela vaut la peine de sensibiliser les gens à cette énergie car elle est encore méconnue.

A voir...

8.15 M. GAILLARD : projet construction à Champlong. Les promoteurs sont en train de mettre au point certains détails que nous avons soulevés.

La séance est levée à 21h.55

Et nous levons notre verre de champagne pour accueillir le petit Tomé VENDEIRA.

Un conseiller :

Secrétaire :

Le Président du Conseil :